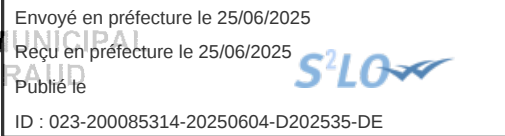


**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD
D2025/035**



SEANCE DU 04 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 juin

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYÈRE

Nombre de
Conseillers en
exercice : 17
Présents : 11
Représentés : 1
Votants : 11
Abst. : 0
Exprimés : 12
Oui : 12
Non : 0

Présents :

Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura,
MM. ROYERE Joël, COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick, LAROCHE Michel, PETIT-COULAUD Bastien, SCAFONE Dominique

Excusés : ROYERE Julie, AUMEUNIER Sébastien, KAPLAN Iskender, MARGOT Emmanuel

Absente : LEGRAND Coline, MAINGOUTAUD Elodie

Pouvoirs : M. MARGOT Emmanuel donne pouvoir à Mme SALADIN Christine

Secrétaire de séance : M. DURUDAUD Patrick

OBJET : Demande de subvention exceptionnelle du Comité des fêtes de Saint Dizier Masbaraud

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une demande de subvention exceptionnelle de la part du Comité des fêtes de Saint Dizier Masbaraud pour l'organisation d'un spectacle d'eau pour la fête du dimanche 3 août 2025, en remplacement du financement du feu d'artifice.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, d'accorder une subvention exceptionnelle de 3 500 € au Comité des fêtes de la commune pour l'événement du 3 août 2025.

Le Maire,
Joël ROYÈRE

La secrétaire de séance,
Patrick DURUDAUD

Le Maire,
Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le



ID : 023-200085314-20250604-D202535-DE